

RAPPORT ANNUEL

2025

I. LE RAPPORT DE GESTION	3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
FINANCEMENT DU FONDS	4
GESTION ADMINISTRATIVE	4
INDICATEURS	5
FRAIS DE GESTION	5
II. LES COMPTES ANNUELS	6
LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE	7
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT	7
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTÉRISTIQUES ET ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	9
FAITS CARACTÉRISTIQUES	9
ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	9
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	9
PRINCIPES GÉNÉRAUX	9
RÈGLES ET MÉTHODES ATTACHÉES À CERTAINS POSTES	9
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	10
1 : PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DÉBITEURS	10
2 : DISPONIBILITÉS	10
3 : PRESTATAIRES	10
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	10
6 : PRESTATIONS SOCIALES	10
7 : ACHATS ET CHARGES EXTERNES	10
8 : PRODUITS TECHNIQUES	10
III. CERTIFICATION DES COMPTES	11

I. LE RAPPORT DE GESTION

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'Assistance Publique de Paris est compétente en matière de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles de ses agents non titulaires (décret n° 56-511 du 24 mai 1956).

Le paiement des rentes de l'Assistance Publique de Paris ainsi que la gestion administrative et comptable du fonds « Rentes de l'Assistance Publique de Paris » (A-Paris) sont confiés à la Caisse des Dépôts (article 6 de la loi n° 2776 du 3 juillet 1941).

Une convention de gestion, signée le 23 juin 2021 et établie pour la période 2021-2025, précise les rôles et obligations de chacun des signataires.

En application de l'article L. 518-24-1 du Code monétaire et financier portant dispositions relatives aux mandats de gestion confiés par l'État, ses établissements publics, les groupements d'intérêt public et les autorités publiques indépendantes, les parties se sont rapprochées afin de définir les modalités d'encaissement et de recettes réalisées par la Caisse des Dépôts. Ces modalités doivent être formalisées dans une convention de mandat.

FINANCEMENT DU FONDS

L'Assistance Publique de Paris assure l'ordonnancement des arrérages à payer et verse, sur le compte ouvert au nom du fonds auprès de la Caisse des Dépôts, les provisions nécessaires au paiement des rentes et des frais de gestion.

Le montant total des provisions versées par l'Assistance Publique de Paris au titre de l'exercice 2025 s'élève à 688 290 €.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion est assurée par la Direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts, qui a notamment pour mission de calculer et d'assurer le paiement des rentes de l'Assistance Publique de Paris.

Il s'agit :

- de prendre en compte tous les mouvements ordonnancés par l'Assistance Publique de Paris (créations, révisions, capitalisations et annulations de rentes) ;
- de maintenir à jour le fichier des bénéficiaires ;
- d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'existence des rentiers ;
- de verser les rentes mensuelles, trimestrielles ou ponctuelles (capitales) ;
- de calculer et régulariser les droits au décès du rentier ;
- d'assurer le suivi financier du fonds « Rentes de l'Assistance Publique de Paris » et de vérifier qu'il dispose des fonds nécessaires pour le paiement de ses allocataires.

INDICATEURS

Évolution du nombre d'allocataires de rentes de l'Assistance Publique de Paris de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de bénéficiaires	270	271	267	251	244	239
Variation par rapport à l'année précédente	-4,26 %	+0,37 %	-1,48 %	-5,99 %	-2,79 %	-2,05%

FRAIS DE GESTION

La Caisse des Dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de l'Assistance Publique de Paris des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération correspondant au montant des frais engagés pour la gestion du fonds, calculée sur la base de 3 % du montant annuel des prestations servies.

Le montant des frais de gestion pour l'année 2025 s'élève à 15 270,37 €, duquel est déduit un avoir de 4 133,81 €, au titre de l'année 2024, soit un solde de 11 136,57 €.

II. LES COMPTES ANNUELS

LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

BILAN ACTIF

(en euros)			
DÉTAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2025	2024
Prestataires et fournisseurs débiteurs	1	258	258
Prestataires débiteurs		258	258
Disponibilités	2	223 348	84 203
Banques		223 348	84 203
TOTAL GÉNÉRAL		223 606	84 461

BILAN PASSIF

(en euros)			
DÉTAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2025	2024
Capitaux propres		0	0
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		0	0
Prestataires	3	363	262
Versements directs aux prestataires		363	262
Autres dettes	4	875	875
Créditeurs divers		875	875
Comptes de régularisation	5	222 368	83 324
Produits constatés d'avance		222 368	83 324
Trésorerie Passive			
TOTAL GÉNÉRAL		223 606	84 461

COMPTE DE RÉSULTAT CHARGES

		(en euros)	
DÉTAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2025	2024
Prestations sociales	6	538 110	509 012
Prestations légales		538 110	509 012
<i>Rentes incapacité droits propres</i>		538 110	509 012
Diverses charges techniques		0	18
Créances irrécouvrables et remises de dettes			18
Achats et charges externes	7	11 137	18 248
Frais de gestion		11 137	18 248
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		549 247	527 279
TOTAL GÉNÉRAL		549 247	527 279

COMPTE DE RÉSULTAT PRODUITS

		(en euros)	
DÉTAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2025	2024
Produits techniques	8	549 247	527 279
Contributions publiques		549 247	527 279
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		549 247	527 279
TOTAL GÉNÉRAL		549 247	527 279

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTÉRISTIQUES ET ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Revalorisation des pensions d'invalidité de 1,7 % au 1^{er} avril 2025.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Les opérations militaires en Iran, ayant débuté le 28 février 2026 et affectant d'autres pays du Moyen-Orient, n'ont pas d'incidence sur les états financiers du fonds.

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'entité Assistance Publique de Paris se conforme aux dispositions du RNCOSS (Recueil des normes comptables pour les organismes de sécurité sociale). Les comptes sont présentés selon cette norme (arrêté ministériel du 1^{er} août 2022 publié au Journal officiel du 28 août 2022).

RÈGLES ET MÉTHODES ATTACHÉES À CERTAINS POSTES

Créances et dettes au titre du financement

Depuis 2017, la créance sur l'Assistance Publique de Paris est comptabilisée dans deux comptes séparés, afin de dissocier :

- la créance au titre du financement des frais administratifs ;
- la dette ou la créance au titre du financement des prestations et autres charges.

Ce montant évolue chaque année par la constatation de produits constatés d'avance ou de produits à recevoir.

Frais de gestion

La Caisse des Dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de l'Assistance Publique de Paris des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la Caisse des Dépôts perçoit une rémunération correspondant au montant des frais engagés pour la gestion du fonds.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels, fixés à partir des derniers frais de gestion connus ; le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des Dépôts, est imputé sur l'exercice suivant.

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN

1 : PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DÉBITEURS

Prestataires débiteurs

Ce montant de 258 € correspond à un versement indûment perçu par un bénéficiaire.

2 : DISPONIBILITÉS

Le solde du compte bancaire au 31 décembre 2025 s'élève à 223 348 €. La variation s'explique par un virement reçu de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris supérieur de 139 044 € au montant des prestations versées.

3 : PRESTATAIRES

Le montant de 363 € représente la somme des prestations non réglées par le fonds au 31 décembre 2025 et à reverser à deux bénéficiaires.

4 : AUTRES DETTES

Le montant de 875 € correspond à cinq prestations dues mais non réclamées de 2022 et 2023. Après cinq ans d'ancienneté, ces dettes seront constatées en profit en application de la prescription quinquennale.

5 : COMPTES DE RÉGULARISATION

Ils correspondent à des produits constatés d'avance (cumul des versements reçus pour le financement des allocations et autres charges).

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

6 : PRESTATIONS SOCIALES

Le montant des charges de prestations de 538 110 € est en augmentation de 5,7 % par rapport à 2024, malgré la baisse de 2 % du nombre de bénéficiaires (passant de 244 en 2024 à 239 en 2025). Cette hausse est due à la revalorisation de 1,7 % des pensions (cf. faits marquants) et à un rappel important (21 478 €) au 1^{er} trimestre 2025.

7 : ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Ce solde de 11 137 € correspond aux frais administratifs remboursables à la Caisse des dépôts (dont un avoir de 4 134 € au titre de 2024, déduit du troisième et du quatrième acomptes versés en 2025).

8 : PRODUITS TECHNIQUES

Le solde de ce poste, d'un montant de 549 247 €, comprend :

- les virements reçus de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour un total de 688 290 € au titre du financement des prestations de l'exercice ;
- un produit constaté d'avance de 139 044 €, afin d'équilibrer le compte de résultat, les financements perçus étant supérieurs aux paiements des rentes et des frais de gestion.

III. CERTIFICATION DES COMPTES

FORVIS MAZARS
61, quai de Paludate
33800 Bordeaux